

Département des Bouches-du-Rhône

ENQUETE PUBLIQUE

relative au:

PROJET DE MODIFICATION N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
COMUNE DE SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Conclusions et Avis du Commissaire Enquêteur

Commissaire Enquêteur : Joël GUITARD

Enquête effectuée du 11 avril 2025 au 12 mai 2025 inclus en mairie de
Saint-Mitre-Les-Remparts et au service urbanisme de La
Métropole Aix-Marseille-Provence à Martigues

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-Les-Remparts, objet de la présente enquête, a été souhaité et élaboré par la collectivité pour répondre à des besoins d'ajustement de ce document d'urbanisme pour le faire coïncider avec les évolutions urbaines et politiques du territoire.

L'unique objet de cette modification est :

- L'ouverture de la zone 2AUE, dite du « Parc des Garrigues » à l'urbanisation, ce qui correspond à l'extension de la zone d'activités des Etangs.

Ce projet a pour but de répondre aux besoins de développement économique de la commune et du grand territoire métropolitain.

Le secteur concerné, localisé en zone périurbaine en proximité immédiate de la zone d'activités déjà existante est la seule zone d'urbanisation encore disponible pour du développement économique et son ouverture à l'urbanisation apparaît compatible avec le SCOT Métropolitain prévu d'être approuvé au cours de ce mois de juin 2025.

Les enjeux environnementaux significatifs de ce secteur (écologiques, risques d'inondation et incendie ainsi que paysagers) ont été clairement identifiés lors de l'évaluation environnementale et pris en compte en cohérence avec les recommandations de la MRAE.

Les consultations du dossier d'enquête ont pu être nombreuses grâce à sa disponibilité au siège de l'enquête, en mairie de la commune ou à la possibilité d'accès par voie électronique.

Le courrier et la seule observation figurant sur le registre ne concernent pas directement l'objet de l'enquête et ne sont pas des éléments constitutifs de l'avis du commissaire enquêteur.

Le procès-verbal de synthèse de l'enquête n'a concerné, en l'absence d'observations du public, qu'une demande d'éléments de compréhension ou de confirmation des avis défavorables émis par des services de l'Etat ou des Personnes Publiques Associées ainsi que des recommandations exprimées.

Le mémoire en réponse émis en retour au procès-verbal de synthèse de l'enquête, relève les différents points justifiant les avis émis et fournit pour chacun des réponses spécifiques et clairement argumentées.

Considérant :

- L'absence de manifestation du public qui semble révélatrice de l'acceptation sociale du projet,
- La cohérence du projet au regard de son objectif.
- Les réponses spécifiques du Maître d'Ouvrage à chaque point justifiant les avis et recommandations émis sur le projet,

Nous émettons un Avis Favorable

au projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-Les-Remparts, présenté par la Métropole Aix-Marseille-Provence.



Fait à Arles le 9 juin 2025

Joël Guitard
Commissaire Enquêteur